

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
En exercice 18
Présents 13
Votants 16

L'an deux mille vingt-trois, le 22 novembre

Le conseil municipal de la commune de Choisy, dûment convoqué le 16 novembre, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Yves GUILLOTTE, Maire.

23/50

Présents : Yves GUILLOTTE, Christiane MICHEL, Christian BOCQUET, Norbert CHIODINI, Gilbert LIENARD, Jacqueline PECORARO, Jean BARDET, Brigitte BARRET, Michel SOCQUET-CLEERC, Olivier COUET, Isabelle JOYE, Guy PHILIPPE, Valérie STEFANUTTI

Pouvoirs : Marlène CHAFFARD à Jacqueline PECORARO, Aurore MOSSIERE à Brigitte BARRET, Sylvie AUROY à Jean BARDET

Absents : Stéphane GREVE, Jacqueline CECCON,

Secrétaire de séance : Christiane MICHEL

Arrivée de Valérie STEFANUTTI à 19h20

Objet :

Engagement de la Convention Territoriale Globale et des pistes d'actions associées

Christiane MICHEL, maire adjoint, rapporteur

Dans le cadre d'une démarche mise en place au niveau national, la branche famille de la CAF déploie un nouveau cadre de référence « Convention Territoriale Globale » (CTG) qui prend le relais des Contrats Enfances Jeunesse (CEJ) tout en proposant une approche globale du territoire, et ce de deux façons : en élargissant les thématiques examinées au-delà de l'enfance jeunesse, et en recherchant l'association de l'intercommunalité et de l'ensemble de ses communes membres.

L'objectif est de développer des actions pertinentes en faveur des familles sur l'ensemble d'un bassin de vie, reposant sur un **diagnostic partagé** avec l'ensemble des collectivités partenaires et en fonction de **priorités d'actions** définies de manière concertée sur les différents champs d'intervention : petite enfance, jeunesse, cadre de vie, accès aux droits et aux services, logement, médiation familiale, lutte contre la pauvreté et l'isolement. L'ensemble des engagements de la CAF et des collectivités partenaires sur ces domaines est regroupé dans un document unique, la Convention Territoriale Globale (CTG).

Dans le cadre d'un travail partenarial mené entre la CCFU, les communes membres (La Balme de Sillingy, Choisy, Lovagny, Mésigny, Nonglard, Sallenôves, Sillingy) et la CAF, un diagnostic des dynamiques et des besoins de la population a été réalisé dès avril 2023, avec le bureau d'étude ITHEA. Ce diagnostic a permis de dégager les thématiques prioritaires du territoire qui se traduisent par les orientations stratégiques suivantes :

- **La petite enfance et la parentalité** : poursuivre le développement de la politique petite enfance communautaire et renforcer le soutien à la parentalité,
- **La jeunesse et la parentalité** : améliorer l'offre à destination des jeunes et renforcer le soutien à la parentalité,
- **L'animation de la vie sociale et locale** : favoriser les actions en matière d'animation de la vie sociale et locale.

Ces orientations seront déclinées et mises en œuvre par le programme de pilotage du comité de pilotage le 27 septembre 2023 et par le bureau communautaire le 12 octobre 2023 :

- Axe 1 : Petite enfance et parentalité

Objectif 1.1 : Améliorer l'accès au mode d'accueil de son choix

- Action 1.1.1 : Renforcer le rôle du RPE en tant que guichet unique petite enfance
- Action 1.1.2 : Suivre le développement de l'offre d'accueil sur le territoire
- Action 1.1.3 : Développer les partenariats avec le PMS et l'ASE

Objectif 1.2 : Développer une approche respectueuse de la nature au sein des structures petite enfance

- Action 1.2.1 : Utiliser des produits de nettoyage et d'entretien plus respectueux de l'environnement
- Action 1.2.2 : Définir un projet pédagogique en lien avec la nature
- Action 1.2.3 : Travailler à l'obtention du label Eco-crèche

Objectif 1.3 : Augmenter la qualité de l'accueil et soutenir la parentalité

- Action 1.3.1 : Soutenir la fonction parentale par des ateliers parents / enfants
- Action 1.3.2 : Favoriser les projets innovants d'animation dans les lieux de vie
- Action 1.3.3 : Faciliter le départ en formation des assistants maternels

- Axe 2 : Jeunesse et parentalité

Objectif 2.1 : Adapter la communication des collectivités à destination des jeunes

- Action 2.1.1 : Porter une réflexion sur la diversification des canaux de communication
- Action 2.1.2 : Organiser un forum jeunesse intercommunal

Objectif 2.2 : Encourager l'engagement et l'implication des jeunes du territoire

- Action 2.2.1 : Déployer des chantiers éducatifs réguliers
- Action 2.2.2 : Créer un espace jeune intercommunal

Objectif 2.3 : Renforcer l'accompagnement des parents à Fier et Usse

- Action 2.3.1 : Créer un annuaire des services aux familles
- Action 2.3.2 : Etendre l'action « Parent'hese enfant'ine » à l'ensemble des communes du territoire
- Action 2.3.3 : Créer une Maison Intercommunale des Familles (MIF)
- Action 2.3.4 : Créer un réseau de professionnels dédiés sur la thématique de la parentalité

- Axe 3 : Animation de la vie sociale et locale

Objectif 3.1 : Faciliter l'information des habitants sur le territoire

- Action 3.1.1 : Créer de nouveaux outils d'information et d'orientation
- Action 3.1.2 : « Bien vivre sur le territoire » : un livret d'informations pour tous les habitants

Objectif 3.2 : Diversifier l'offre d'animation à destination des habitants

- Action 3.2.1 : Mettre en place un café des habitants
- Action 3.2.2 : Organiser une journée annuelle du bénévole
- Action 3.2.3 : Porter une réflexion sur le déploiement d'un tiers-lieu intercommunal « La Maison pour tous »

Objectif 3.3 : Renforcer l'accompagnement des parents à Fier et Usse

- Action 3.3.1 : Développer l'inclusion numérique pour améliorer l'accès aux droits
- Action 3.3.2 : Faciliter le repérage des personnes isolées à Fier et Usse

La Convention Territoriale Globale (CTG), élaborée pour une période de 5 ans de 2023 à 2027 et dont le projet est joint à la présente délibération, doit être signée par la CAF, la CCFU et les 7 communes membres.

Considérant le diagnostic partagé réalisé en 2023,

Considérant le plan d'actions correspondant axé autour des objectifs communs,

Considérant que la Convention Territoriale Globale constitue un véritable projet social de territoire,

Il est proposé aux membres du Conseil municipal :

- D'approuver la Convention Territoriale Globale (CTG) annexée à la présente délibération,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous documents y afférents.

Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal, **à l'unanimité**,

- **Approuve** la Convention Territoriale Globale (CTG) annexée à la présente délibération,
- **Autorise** le maire à signer ladite convention et tous documents y afférents

Le secrétaire de séance
Christiane MICHEL



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Yves GUILLOTTE



Délibération devenue exécutoire compte tenu de
la télétransmission en Préfecture le
et de la publication le
Le Maire,